

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

-----  
**DÉCISION**  
-----

numéro
CCDC_231124_106

portant sur

---

### ATTRIBUTION AU CABINET CETUR LANGUEDOC-ROUSSILLON DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS, AVENUE HENRY DE FUMEL À LODÈVE

---

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

**VU** la délibération n°CC\_230704\_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

**VU** l'appel public à la concurrence, publié le 7 septembre 2023, relatif au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de voirie et réseaux divers, avenue Henry de Fumel à Lodève,

**CONSIDÉRANT** les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres,

#### **DÉCIDE**

- **ARTICLE 1** : de conclure un marché de mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de voirie et réseaux divers, avenue Henry de Fumel à LODÈVE avec le Cabinet CETUR Languedoc-Roussillon, Parc club, bâtiment B, 166 rue Maurice BÉJART à 34500 BÉZIERS,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le rapport d'analyse, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour la tranche ferme, section 1 et section 2 est de sept-cent-quatre-vingt-deux-mille-sept-cent-vingt euros Hors Taxes (782 720,00 € HT) et que le montant du forfait provisoire de rémunération s'élève à trente-et-un-mille-trois-cent-huit euros quatre-vingt centimes HT (31 308,80 € HT) soit trente-sept-mille-cinq-cent-soixante-dix euros cinquante-six centimes Toutes Taxes Comprises (37 570,56 € TTC) : ce montant correspond à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de quatre pour cent (4%),

- **ARTICLE 4** : de préciser que l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour la tranche optionnelle numéro 1 est d'un-million-quatre-vingt-quatre-mille euros HT (1 084 000,00 € HT) et que le montant du forfait provisoire de rémunération s'élève à vingt-et-un-mille-six-cent-quatre-vingt euros HT (21 680,00 € HT) soit vingt-six-mille-seize euros TTC (26 016,00 € TTC) : ce montant correspond à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de deux pour cent (2%),

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20231124-lmc18240-AR-1-1  
Date de télétransmission : 24/11/23  
Date de publication: 27/11/2023

- **ARTICLE 5** : d'imputer les dépenses correspondantes :

au budget eau potable :

- article 21531, pour le réseau eau potable SIELL,
- article 458113, pour MOD voirie ville,
- article 458114, pour MOD voirie département,

au budget assainissement :

- article 21532, pour le réseau assainissement collectif SIELL,
- article 458115, pour le pluvial de la commune,

- **ARTICLE 6** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Fait à Lodève, le vingt quatre novembre deux mille  
vingt-trois,

Le Président  
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
**RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES <sup>1</sup>**

**OUV8**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

**COMMUNAUTE DES COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC**  
1, place du Capitaine Francis Morand  
34700 LODEVE

- Identification du service chargé de l'analyse des offres :

**Direction du Pôle Technique mutualisé**

**B - Objet de la consultation.**

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS – AVENUE HENRY DE FUMEL

**C - Déroulement de la consultation.**

- Date de publication : 07/09/2023
- Date et heures limites de réception des offres : 28/09/2023 à 12h00
- Délai de validité des offres : 4 mois
- Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	50%
2 – Valeur technique - Adéquation et pertinence de l'équipe mis en œuvre sur l'opération (composition de l'équipe dédiée, nombre d'intervenants, qualification des intervenants, méthodologie et organisation proposée pour chaque phase de la mission) 25 % - Mémoire technique exposant l'approche globale du projet et la vision de l'équipe de Maitrise d'œuvre pour répondre à la commande publique 25 %	50%

1

■ **NOTA** : le détail de l'analyse technique et financière de l'ensemble des lots est précisé dans les tableaux contenus dans les documents annexés au présent rapport d'analyse des offres.

## D - Examen des offres.

- Nombre de plis reçus :
  - dans les délais : 3
  - hors délais : 0

- Liste des offres reçues :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	CEREG – 399, rue Georges Séguy – Bâtiment B – 34080 MONTPELLIER Tel : 04 66 04 70 60 - nimes@cereg.com
2	CETUR LR – Parc Club – Bâtiment B – 166, rue Maurice Béjart – 34500 BEZIERS Tel : 04 99 41 40 02 - cetur@ceturlr.com
3	OTEIS – Stratégie Concept Bâtiment 3 – 1300 avenue Albert Einstein – 34000 MONTPELLIER Tel : 04 67 40 90 00 - nadia.richard@oteis.fr

- Elimination des offres :

Au vu des offres reçues, aucune offre n'est éliminée.

## E - Analyse des offres

### E1 - Critère n°1 : Prix des prestations (50%)

Note : (offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x valeur de pondération

Candidat	Prix HT Tranche ferme	Taux	Prix HT Tranche optionnelle	Taux	Prix HT Total	Taux	Note /50
CEREG	55 396.00 €	7.08%	37 940.00 €	3.50%	93 336.00 €	5.00 %	<b>28.39</b>
CETUR LR	31 308.80 €	4.00%	21 680.00 €	2.00%	52 988.80 €	2.84 %	<b>50</b>
OTEIS	57 390.60 €	7.33%	38 698.81 €	3.57%	96 089.41 €	5.15 %	<b>27.57</b>

### E2 - Critère n°2 : Valeur technique (50%)

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante :

- Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération
  - Pluridisciplinaires – organisation bien décrite 25 points
  - Pluridisciplinaires – organisation insuffisamment décrite 18 points
  - Exposé des compétences et de l'organisation incomplet 12 points
  - Exposé des compétences et de l'organisation insuffisant 0 point

- Mémoire technique exposant l'approche globale du projet
  - Claire et pertinente 25 points
  - Généraliste 18 points
  - Insuffisant 12 points
  - Non décrite 0 point

Critère n° 2	CEREG	CETUR LR	OTEIS
Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération (/25)	25	18	25
Mémoire technique exposant l'approche globale du projet (/25)	18	18	18
<b>Note attribuée /50</b>	<b>43</b>	<b>36</b>	<b>43</b>

**Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération : 25 %**

Bureau d'études CEREG : Le BE CEREG décrit avec précision une équipe complète couvrant l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

Bureau d'études CETUR LR : le BE CETUR LR décrit sommairement l'équipe en charge du projet. La compétence liée aux travaux sur le réseau AEP n'est quasiment pas abordée.

Bureau d'études OTEIS : Le BE OTEIS décrit avec précision une équipe complète couvrant l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

**Mémoire technique exposant l'approche globale du projet : 25 %**

Bureau d'études CEREG : Le BE CEREG reste sur une approche trop généraliste du projet et n'aborde que très peu les spécificités de l'opération

Bureau d'études CETUR LR : Le BE CETUR LR reste sur une approche trop généraliste du projet et n'aborde que très peu les spécificités de l'opération

Bureau d'études OTEIS : Le BE OTEIS reste sur une approche trop généraliste du projet et n'aborde que très peu les spécificités de l'opération.

**E3 - Classement des offres avant négociation**

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	CEREG	CETUR LR	OTEIS
<b>Critère n°1</b>	28.39	50	27.57
<b>Critère n°2</b>	43	36	43
<b>TOTAL</b>	71.39	86	70.57
<b>CLASSEMENT</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Après une première analyse des offres, l'offre du candidat CETUR LR est suspectée d'être anormalement basse. Elle est inférieure à la moyenne des offres de plus de 34 %. Conformément à l'article R2152-3 du code de la commande publique, des justificatifs vont lui être demandés, dans le cadre de la négociation, tout en l'informant que son offre est suspectée d'être anormalement basse.

Dans le cadre de la négociation, le service chargé de l'analyse des offres a sollicité, le 06/10/2023, l'ensemble des candidats sur les points suivants :

*Il vous est demandé de justifier pleinement et utilement le caractère sérieux de votre offre et ayant pour nature à expliquer votre offre. Pour cela, vous devrez justifier notamment les éléments suivants :*

- *le détail de calcul du temps octroyé aux différentes phase de la MOE (nombre d'heures d'ingénieur, nombre de personnel dédié, ...)*
- *préciser les compétences dédiées à la partie réseau AEP*

*Nous vous demandons également de nous confirmer qu'il s'agit de votre dernière proposition et, qu'elles intègrent bien l'ensemble des prestations prévues aux cahiers des charges. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de nous transmettre votre meilleure offre.*

L'ensemble des candidats ont répondu aux éléments demandés dans les délais dont la date limite était fixée au 18/10/2023. L'ensemble des candidats ont maintenu leur offre de prix à l'exception du candidat CEREG qui a fait une nouvelle offre.

### Analyse des pièces transmises dans le cadre de la négociation

	CONCLUSIONS
<b>CEREG</b>	<p>Ensemble des sous-détails de prix est en cohérence avec la réalité du travail à réaliser sur cette opération, malgré un temps passé supérieur à la moyenne des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TF : 118.50 J (moyenne : 104.44 J)</li> <li>- TO : 79.50 J (moyenne : 69.35 J)</li> </ul> <p>Les prix sont en cohérence avec la conjoncture actuelle</p> <p>Les compétences dédiées à la partie réseau AEP sont clairement développées</p>
<b>CETUR LR</b>	<p>Ensemble des sous-détails de prix est légèrement sous-évalué avec la réalité du travail à réaliser sur cette opération. Le temps passé est bien inférieur à la moyenne des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TF : 82.82 J (moyenne : 104.44 J)</li> <li>- TO : 55.56 J (moyenne : 69.35 J)</li> </ul> <p>Les prix sont en cohérence avec la conjoncture actuelle</p> <p>Les compétences dédiées à la partie réseau AEP sont développées.</p>
<b>OTEIS</b>	<p>Ensemble des sous-détails de prix est en cohérence avec la réalité du travail à réaliser sur cette opération, malgré un temps passé supérieur à la moyenne des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TF : 112.00 J (moyenne : 104.44 J)</li> <li>- TO : 73.00 J (moyenne : 69.35 J)</li> </ul> <p>Les prix sont élevés par rapport la conjoncture actuelle</p> <p>Les compétences dédiées à la partie réseau AEP.</p>

## F - Analyse des offres après négociation

### F1 - Critère n°1 : Prix des prestations après négociation (50%)

Note : (offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x valeur de pondération

Candidat	Prix HT Tranche ferme	Taux	Prix HT Tranche optionnelle	Taux	Prix HT Total	Taux	Note /50
CEREG	53 734.12 €	6.87 %	36 801.80 €	3.40%	90 535.92 €	4.85 %	<b>29.26</b>
CETUR LR	31 308.80 €	4.00%	21 680.00 €	2.00%	52 988.80 €	2.84 %	<b>50.00</b>
OTEIS	57 390.60 €	7.33%	38 698.81 €	3.57%	96 089.41 €	5.15 %	<b>27.57</b>

### E2 - Critère n°2 : Valeur technique après négociation (50%)

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante :

- Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération
  - Pluridisciplinaires – organisation bien décrite 25 points
  - Pluridisciplinaires – organisation insuffisamment décrite 18 points
  - Exposé des compétences et de l'organisation incomplet 12 points
  - Exposé des compétences et de l'organisation insuffisant 0 point
  
- Mémoire technique exposant l'approche globale du projet
  - Claire et pertinente 25 points
  - Généraliste 18 points
  - Insuffisant 12 points
  - Non décrite 0 point

Critère n° 2	CEREG	CETUR LR	OTEIS
Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération (/25)	25	18	25
Mémoire technique exposant l'approche globale du projet (/25)	18	18	18
<b>Note attribuée /50</b>	<b>43</b>	<b>36</b>	<b>43</b>

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	CEREG	CETUR LR	OTEIS
Critère n°1	29.26	50	27.57
Critère n°2	43	36	43
TOTAL	72.26	86	70.57
CLASSEMENT	2	1	3

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	CETUR LR
2	CEREG
3	OTEIS

#### G - Proposition d'attribution.

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au candidat suivant :

CETUR LR  
Parc Club – Bâtiment B  
166, rue Maurice Béjart  
34500 BEZIERS  
Tel : 04 99 41 40 02  
cetur@ceturlr.com

#### G - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des candidatures.

A Lodève , le 25/10/2023

Signature

